

COMMUNE DE LIGNORELLES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 24 novembre 2020Délibération n°56-2020 Retire et remplace la Délibération N°45-2020

Séance du 24 novembre 2020

Date de convocation

12/11//2020

Date d'affichage

12/11//2020

Nombre

de conseillers en exercice 09

de Présents 08

de Votants 09

L'an deux mil vingt, le mardi vingt-quatre novembre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame PAUTRÉ Marlène, Maire.

PRÉSENTS : SANCHEZ Paul, LAVANTUREUX Christelle, RODRIGUES José, MASSÉ Jean-Pascal, REY Jean-Marie, GARCIA Véronique, ROBERT Hervé

ABSENTS EXCUSÉS : LAVANTUREUX Éric (Pouvoir à REY Jean-Marie)

Secrétaire de séance : RODRIGUES José

Objet : TARIFS CIMETIERE COMMUNAL

Madame le Maire propose de réviser le tarif des concessions de cimetières.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- **DÉCIDE** qu'à compter du 01 octobre 2020, les tarifs des concessions et du columbarium seront les suivants :

* **Tarifs « concessions » :**

- concession 30 ans = 510,00 €
- concession 50 ans = 720,00 €

* **Tarifs « columbarium » :**

- 15 ans = 500,- € d'acquisition + 100,- € de concession à renouveler
- 30 ans = 500,- € d'acquisition + 150,- € de concession à renouveler
- 50 ans = 500,- € d'acquisition + 200,- € de concession à renouveler.

* **Tarif « Jardin du souvenir »**

Droit de place = 300,00 €

- **CHARGE** le Maire d'appliquer ces tarifs à compter du 01 octobre 2020 et d'établir les titres de recettes correspondants.

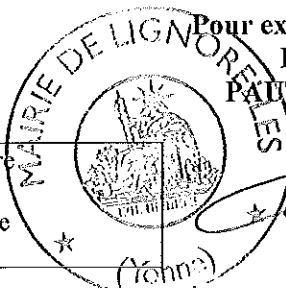
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Pour extrait conforme,

Le Maire,

PAUTRÉ Marlène

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération qui a été transmise en Préfecture le 26 novembre 2020 et affichée le



[Handwritten signature]